

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022/27

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 10

Votants : 10

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX  
Le VINGT SEPTEMBRE**

**Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

**Date de convocation du C.M. : 13/09/2022**

**Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.**

**Absents excusés : Carole DECHAVANNE**

**Secrétaire : Jean DONNARS**

**Délibération publiée le 26/09/2022**

### **VALIDATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PLAN MERCREDI**

M. le Maire rappelle aux conseillers que la continuité éducative est au cœur du Plan mercredi. Elle repose sur le lien créé entre les communes, la communauté de communes, les associations, l'Education Nationale et les parents. M. le Maire présente le contenu du projet éducatif de territoire sur la période 2022-2024.

Quatre axes sont prévus : Culture et éducation artistique ; Activités physiques et sportives ; Nature et environnement ; Education à la citoyenneté et au vivre ensemble

L'axe « Education à la citoyenneté et au vivre ensemble » apparaissant comme à la fois central et transversal, il a été décidé d'en faire le thème central du nouveau PEDT. Les trois autres axes devenant des déclinaisons de ce thème.

Cette convention PEDT est à signer par la CAF, l'Education Nationale, la communauté de communes, les communes et les associations gestionnaires d'accueil de loisirs. Dans ce cadre, un soutien financier de la CAF sera renforcé avec une bonification sur Prestation de Service Ordinaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à signer la convention Projet Educatif De Territoire 2022-2024
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget de la commune.

Fait à JARNOSSE, le 22 septembre 2022

Le Maire,  
**Jean-Marc LOMBARD**



Le Secrétaire de séance,  
**Jean DONNARS**

